

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2019 à 20h30

Nombre de Conseillers

- En exercice : 08
- Présents : 07
- Votants : 07

L'an deux mil dix-neuf, le six décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, Maire.

Date de la convocation :
02/12/2019

Présents : tous les membres sauf Mme BURG
Secrétaire de séance : Mme MORETTI A.

044/2019 - ACQUISITION DE TERRAIN, BORNAGE

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la demande de Francis et Eliane ROLLEE, il y a lieu de régulariser la situation relative à la parcelle leur appartenant, cadastrée C1, numéro 185, située au croisement de la rue de l'église et de la rue de Granvau, dont une partie empiète sur le domaine public. Monsieur et Madame ROLLEE ont émis le souhait de céder cette partie à la commune, pour l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le rachat de la parcelle concernée à l'euro symbolique,
- AUTORISE le Maire à faire procéder au bornage par l'EURL Jamey, géomètre, pour un montant de 1 261.20€ TTC,
- DESIGNER Maitre GARNIER, notaire à Vesoul, afin d'établir l'acte de vente,
- CHARGE et AUTORISE LE Maire à signer tous documents y afférant.

045/2019 - CONVENTION DE L'ETANG COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil municipal que la convention de location de l'étang à l'Association de Pêche « Le Poisson d'Argent » arrive à échéance au 31/12/2019, et propose de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de renouveler la convention de location de l'étang à l'Association de Pêche « Le Poisson d'argent », à compter du 01/01/2020, aux conditions définies dans cette dernière.
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention telle qu'elle est présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés

Le Maire,